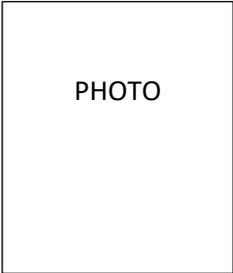


BULLETIN D'INSCRIPTION AU STUDIO DE REPETITION / SAISON 2024-2025

Nom : Prénom :



Né(e) le : A : Département :

Rue : C.P :

Ville :

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Pro :

Souhaitez-vous recevoir des informations du studio (Evénement, formation, information) : oui non

Si oui : Adresse @ :

Renseignements sur le groupe / sur le musicien : Groupe Nom du groupe Individuel

Instrument pratiqué : Style musical :

Site Internet du groupe :

! INFORMATION CONCERNANT LE PAYEUR DU GROUPE (1 seul payeur par groupe)

Nom – Prénom :

Domicilié sur Vélizy oui non / Travaille sur Vélizy oui non

➤ Fournir un justificatif de domicile

Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom/Prénom) : ☎ :

Allergies connues (si oui, précisez à quoi) :

Problème de santé connu nécessitant de prévenir le personnel médical (maladie, crises convulsives...) :

Autorisez-vous la publication de photographies, de vidéos et/ou d'enregistrements vous concernant, prises par le Service Jeunesse, dans le cadre des activités liées à la musique (les Echos, Site Internet de la ville, expositions, application Kidizz, Facebook...) : Oui Non

ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET PRISE DE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA CHARTE DU STUDIO

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du service jeunesse et de la charte d'utilisation du studio ci-joints et accepte de m'y soumettre de par le fait de l'inscription et en accepte les termes.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à

Le

SIGNATURE :

Documents à fournir (ne pas cocher les cases) – réservé à l'administration

Réceptionné par :

Attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours

Justificatif de domicile de mois de 3 mois pour les Véliziens

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés Maire :
2 place de l'Hôtel de ville 78140 Vélizy-Villacoublay cil@velizy-villacoublay.fr – 01.34.58.50.00 dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la Loi n°78-17 du 18 janvier 1978 relative à l'informatique ; aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004



Autres membres du groupe

NOM - PRÉNOM : Portable :

Date de naissance : Domicilié(e) sur Vélizy oui non

Personne à contacter en cas d'urgence : Portable :

Autorise la publication de photos, vidéos et/ou enregistrements par le Service Jeunesse oui non

Signature :

NOM - PRÉNOM : Portable :

Date de naissance : Domicilié(e) sur Vélizy oui non

Personne à contacter en cas d'urgence : Portable :

Autorise la publication de photos, vidéos et/ou enregistrements par le Service Jeunesse oui non

Signature :

NOM - PRÉNOM : Portable :

Date de naissance : Domicilié(e) sur Vélizy oui non

Personne à contacter en cas d'urgence : Portable :

Autorise la publication de photos, vidéos et/ou enregistrements par le Service Jeunesse oui non

Signature :

NOM - PRÉNOM : Portable :

Date de naissance : Domicilié(e) sur Vélizy oui non

Personne à contacter en cas d'urgence : Portable :

Autorise la publication de photos, vidéos et/ou enregistrements par le Service Jeunesse oui non

Signature :

NOM - PRÉNOM : Portable :

Date de naissance : Domicilié(e) sur Vélizy oui non

Personne à contacter en cas d'urgence : Portable :

Autorise la publication de photos, vidéos et/ou enregistrements par le Service Jeunesse oui non

Signature :

FORMULAIRE CONSENTEMENT RGPD

J'accepte que la Commune de Vélizy-Villacoublay, dont le responsable de traitement est Monsieur Le Maire, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire ou dans les documents remis. Je prends note que le traitement de mes données répond(ent) au(x) finalité(s) suivante(s) :

- Inscription au service jeunesse dans le cadre des activités proposés.
- Statistiques
- Facturation

J'accepte que certaines de ces informations soient communiquées à des tiers extérieurs agissant pour le compte en lien avec la Commune et/ou à des services internes à la mairie dans le respect des finalités précédemment énoncées. Aussi, vos données ne seront en aucun cas transmises à des fins commerciales.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 10 années sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Je vous informe que vous disposez d'un droit d'accès à toutes les données à caractère personnel recueillies dans le cadre ce formulaire. Vous disposez également d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment, de rectification, d'opposition, de restitution et de suppression de vos données en faisant votre demande auprès du service de la Maire qui a procédé à la collecte de la donnée.

Vous pouvez contacter Délégué à Protection des Données à : cil@velizy-villacoublay.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

A défaut de consentement quant à la collecte et au traitement de vos données, la Commune ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

Date

Nom-prénom /

Signature





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Studio de répétition du Service Jeunesse : Charte d'utilisation Centre Maurice Ravel

25 avenue Louis Breguet, 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Tel : 01 34 58 11 37(studio) ou 01 34 58 12 29(Service Jeunesse) / Mail : studio@velizy-villacoublay.fr

Cette charte, spécifique à l'utilisation du studio de répétition, est un complément du règlement intérieur du Service Jeunesse.

Article 1 – Horaires

Studio de répétition

Période scolaire

Du lundi au vendredi : 18h - 24h

Samedi : 13h30 - 17h30 sur réservation

Vacances scolaires

Du lundi au vendredi : 18h - 22h (24h sur réservation)

Samedi : 13h30 - 17h30 sur réservation

Fermeture pendant les vacances d'été et de Noël.

Article 2 – Réservation et paiement de séances

La réservation s'effectue d'heure en heure et pour une durée minimum de 1h.

5 séances (de 1h, 2h, 3h...), réglées et effectuées de manière consécutive, ouvrent droit à une séance gratuite et non reportable de la même durée.

Ex : 5 séances de 1h = 1 séance de 1h gratuite.

Cette réservation doit s'effectuer auprès du régisseur (par téléphone, par mail ou au studio) ou auprès du secrétariat du Service Jeunesse (par téléphone, par mail ou sur place) aux heures d'ouverture des structures.

Une facture mensuelle est envoyée à terme échu par le service facturation de la Mairie. Le paiement peut s'effectuer en ligne via le Portail Famille de la Ville, ou en mairie, en carte bleue, chèque ou espèces. En cas d'impayés, le studio de répétition se verra refusé jusqu'au paiement (un justificatif sera demandé si celui-ci s'effectue directement avec le Trésor Public).

En cas d'annulation, la séance ne sera pas facturée s'il s'agit d'un problème médical (justificatif exigé) ou si le service jeunesse est prévenu 2 jours ouvrés au préalable (et avant 16h).

L'activité de répétition est réservée aux personnes inscrites. Les utilisateurs sont dans l'obligation de prévenir le régisseur de la présence de personnes extérieures au groupe (invité ou musicien ponctuel) pendant leur temps de répétition.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 3 – Respect des lieux et du matériel

Le matériel est préparé par le régisseur à l'arrivée du groupe selon ses besoins. Tout changement dans la formation du groupe ou dans le matériel souhaité par ce dernier doit être signalé lors de la réservation de la séance.

Aucune modification technique ne doit être apportée au matériel sans la présence du régisseur.

Le régisseur est là pour conseiller les musiciens. Des temps de formation sur les aspects techniques de la répétition seront organisés tout au long de l'année.

Afin d'éviter toute nuisance sonore, les portes intérieures et extérieures doivent être impérativement fermées lors des temps de répétition. Le niveau sonore produit par les musiciens peut être à tout moment contrôlé par le régisseur qui met à disposition l'information et les protections auditives nécessaires à la prévention des risques auditifs.

Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ de chaque groupe. Le studio doit être libéré dès la fin de la séance réservée (rangement du matériel inclus).

Chaque utilisateur du studio doit immédiatement informer les régisseurs en cas de panne, de problème ou de dégradation du matériel.

Article 4 – Sanction au titre de non-respect des consignes

En cas de non-respect des clauses ci-dessus, l'accès au studio des utilisateurs responsables pourra être refusé de manière temporaire voire définitive.

Article 5 – Evènements

Le Service Jeunesse se réserve le droit d'utiliser le studio de répétition et le matériel mis à disposition pour les évènements qu'il organise (concerts, ateliers...). Les dates de ces évènements seront communiquées à l'avance sur les tableaux d'affichage et sur le site de la Ville. Le studio sera fermé aux musiciens sur ces créneaux.